



TRIATHLONS

RÈGLEMENT DE COURSE

Version du 28 février 2021

Organisé par le club VSOP MOZTEAM le 22 mai 2021

www.xterratahiti.com

ARTICLE I. AVERTISSEMENTS

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription.

Les règles et règlements de la course sont publiés sur le site www.xterratahiti.com, ainsi que sur celui de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTri). Dans le cas de la nécessité d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans les règlements ou par les réglementations de fédération, la décision du Directeur général de la course sera finale.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc.), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué.

Droit à l'image : Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

La protection de l'environnement et la gestion éco-responsable de nos évènements est une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par le club VSOP MOZTEAM

ARTICLE II. PARTICIPATION

La course est ouverte à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans dans l'année 2021 (né(e)s avant le 31 décembre 2003) pour le XTERRA TAHITI Triathlon, et à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 12 ans dans l'année 2021 (né(e)s avant le 31 décembre 2009) pour le Fun Tri.

Inscriptions :

Les inscriptions se font uniquement depuis le site www.xterratahiti.com via la plateforme Njuko. La date limite est le 2 mai 2021 à minuit. Les tarifs sont indiqués sur la plateforme Njuko. Pour les non licenciés, il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention « pratique du triathlon en compétition ».

La licence et assurance journalière est obligatoire pour les participants non licenciés.

L'inscription donne droit à :

- UN DOSSARD NOMINATIF
- UNE MÉDAILLE FINISHER
- UN T-SHIRT FINISHER
- UN CADEAU ATHLÈTE
- UN PASS PASTA PARTY (pour le XTERRA TAHITI Tupuna Trail et XTERRA TAHITI Aito Trail uniquement et si les mesures sanitaires le permettent)
- UN PASS SOIRÉE DE GALA (pour le XTERRA TAHITI Tupuna Trail et XTERRA TAHITI Aito Trail uniquement et si les mesures sanitaires le permettent)

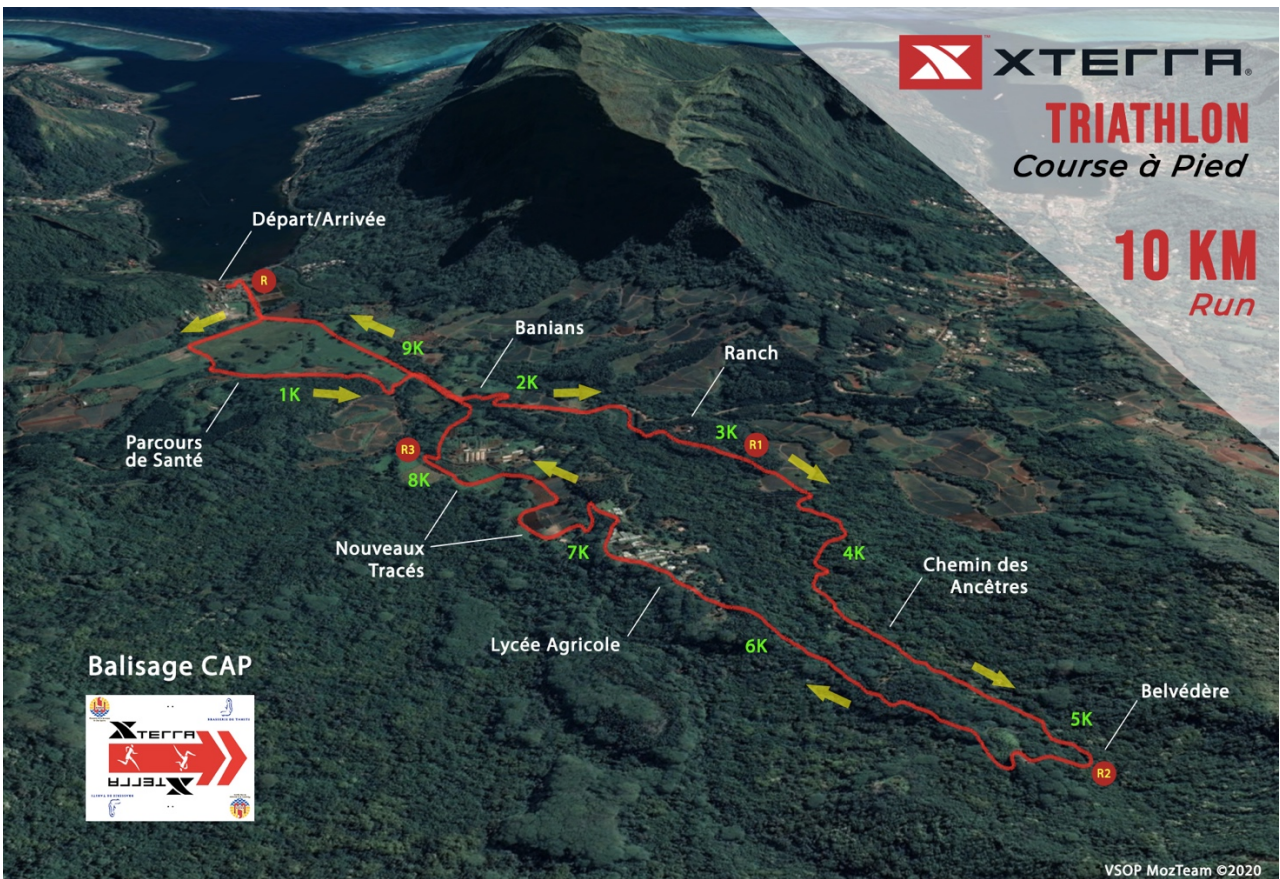
La remise des packages de course se fera la semaine avant la compétition, dans un lieu communiqué ultérieurement sur le site www.xterratahiti.com.

Athlètes professionnels :

Les athlètes professionnels licenciés peuvent participer au XTERRA TAHITI Triathlon et gagner des « prize money ». Toute personne voulant participer en tant qu'élite ou professionnel doit fournir la preuve qu'elle a été acceptée en tant que professionnel reconnu par le Team Unlimited / XTERRA et contrôlée par le club VSOP MOZTEAM. L'athlète doit présenter une carte valable marquée clairement et lisiblement. Sans la preuve d'être titulaire d'une licence professionnelle, aucun athlète ne peut concourir dans la catégorie Pro/Elite. Sont aussi autorisés à concourir en tant qu'élite ou professionnel les athlètes olympiques non-licenciés du cyclisme, de la natation et de la course. Si un athlète non licencié estime qu'il est qualifié, celui-ci doit faire la demande au Directeur de course afin d'obtenir une autorisation. Le directeur de course peut, à sa discrétion, permettre à un athlète de participer en tant que Pro/Elite.

ARTICLE III. FORMAT DE L'ÉPREUVE – PARCOURS

Nous vous rappelons que le XTERRA TAHITI Triathlon est une épreuve réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. La course se déroule en une seule étape en individuel, au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires (Cut-Off).



Les parcours définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment.

SÉCURITÉ

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de Médecin, de Secouristes (FSPF), Sapeurs-Pompiers et Agents de la Commune de Moorea. Ils seront équipés de bateaux, de véhicules d'intervention et d'ambulances. Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition. Exemples : casques audio, lecteurs de cassettes/CD/ MP3 ou radios.

RESPECT DES PARCOURS

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci.

DÉPASSEMENT

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. **Les coureurs plus lents doivent céder le passage au coureur les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible.** Dans l'éventualité où deux coureurs essaient de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leurs positions à l'autre coureur. Toutefois, un coureur ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre coureur.

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront déployés le long des parcours vélo et course à pied.

VÉRIFICATIONS DU MATÉRIEL / CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS :

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque athlète avant leur entrée dans le parc de transition. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ.

ASSISTANCE

Aucune assistance n'est autorisée le long du parcours. Les athlètes évoluent en totale autonomie. Toutefois, une assistance extérieure limitée n'est tolérée que de la part d'un autre athlète concourant dans la même épreuve (fourniture chambre à air, pompe, ou petits consommables).

CUT-OFF (TEMP LIMITE)

Le temps de coupure limite se situe à la transition VTT-course à pied (T2). Tous les athlètes doivent arriver au T2 en moins de 4h40 heures du départ de la course. Dans certains cas particuliers, l'arbitre-en-chef peut modifier l'heure limite de coupure.

ARTICLE IV. NATATION (TRIATHLON : 1500m / FUN TRI : 250m)

Tenues / matériel :

Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'événement et confirmée le jour de l'événement est inférieure à 22°, ce qui est quasi impossible en Polynésie aux Iles du Vent. Le port d'une sur-tenue aidant à la flottaison est interdit, à l'exception d'une « Speedsuit ». Seul le port du maillot de bain ou d'une tri-fonction est autorisé.

Palmes et autres aides à la natation ne sont pas autorisées.

Les organisateurs fournissent des bonnets de bain qui doivent être portés par tous les concurrents pour la sécurité dans l'eau.

Bouées :

Tout athlète coupant une bouée devra retourner en arrière pour effectuer le parcours en conformité. Dans le cas où l'athlète ne pourra respecter cette règle ou s'y refusera la disqualification sera prononcée.

ARTICLE V. VTT (TRIATHLON : 34 km / FUN TRI : 6 km)

Code de la route / drafting

Les triathlètes doivent avant tout respecter le code de la route.

Le drafting n'est pas autorisé sur la course (même si ce sera compliqué d'en faire au vu du parcours). C'est juste une question d'éthique.

Matériel

Seuls des vélos tout terrain (VTT) sont autorisés pour participer à la course (vélos de cyclocross interdits). Aucun guidon de course ou de type « aéro » n'est autorisé. Tous les vélos doivent avoir des roues de 26 à 29 pouces. Des barres d'extension ou poignées du guidon ne peuvent excéder 12,7 cm (5 pouces).

Les concurrents doivent accomplir toute la course sur le même vélo sur lequel la course a été commencée. Un coureur doit apporter son vélo jusqu'à la zone de transition pour être autorisé à continuer.

Le dossard doit se situer sur le guidon, visible depuis l'avant. Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Le casque doit être attaché avant de prendre le vélo et ce jusqu'à la dépose de ce dernier. Il n'est pas autorisé de monter sur son vélo dans la zone de transition.

ARTICLE VI. COURSE À PIED (TRIATHLON : 10 km / FUN TRI : 2,8 km)

Les dossards

Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Les dossards doivent être portés sur le devant du corps. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'athlète de se mettre en conformité – si cela n'est pas fait l'athlète sera disqualifié.

L'assistance technique ainsi que l'accompagnement est interdit.

Le balisage devra être respecté. Il est interdit de couper ou d'évoluer en dehors des sentiers balisés.

ARTICLE VII. RÉCLAMATION

Les réclamations de toute nature doivent être présentées au plus tard dans l'heure d'arrivée par la personne qui la formule. Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée par le contestataire après dépôt d'une caution de 5000Fcp. En raison de la nature du parcours, il n'est pas toujours possible de voir les infractions. Dans tous les cas, il y aura besoin de vérifier l'infraction. Les officiels ne seront pas entraînés dans une argumentation basée sur « l'oui-dire ».

ARTICLE VIII. PÉNALITÉS

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Non-respect du parcours => mise hors course
- Dossard non porté => refus de départ
- Comportement antisportif ou l'utilisation d'un langage abusif => mise hors course

- Présentation au départ avec un vélo non conforme => refus de départ
- Assistance technique extérieure => mise hors course
- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres, chambre à air, ...) => mise hors course et **disqualification pour les futures épreuves organisées par le club VSOP MOZTEAM.**

La course est soumise à un arbitrage fédéral selon les niveaux ci-après :

- **Avertissement verbal / coup de sifflet** : La faute est sur le point d'être commise
- **Carton jaune** : Infligé suite à un manquement à certaines règles. Il correspond à un avertissement et est surtout utilisé pour remettre en conformité l'athlète. Le plus souvent il est signifié par un "stop & go" : l'arbitre annonce "stop" et présente la raison de la sanction. Puis il prononce "go" signifiant que l'athlète peut repartir quand ce dernier a rectifié le tir.
- **Carton bleu** : Sanctionne le non-respect de l'interdiction du drafting. Cette pénalité s'effectue avant d'entrer dans le parc à vélo pour la T2 : Arrêt en zone de pénalité / "penalty box" : 1' sur le Fun Tri, et 2' sur le XTERRA Triathlon.
- **Carton rouge** : La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre = Disqualification – mise hors course

Des drop zones seront placées aux abords des ravitaillements. Les athlètes devront jeter leur gobelet ou tout autre objet dans ces espaces dédiés.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

ARTICLE IX. RÉCOMPENSES

Un classement scratch et par catégories sera établi.

Seront récompensés les 3 premiers athlètes hommes et femmes pro et les 3 premiers athlètes hommes et femmes amateurs sur le XTERRA TAHITI Triathlon AirTahitiNui

Sur le XTERRA TAHITI Triathlon AirTahitiNui, les 1ers de chaque catégorie d'âge se verront offrir un pass qualificatif (slot) pour leur participation au championnat du monde XTERRA Triathlon à Maui, HAWAII.